



Le présent document a pour objet de présenter :

- les conditions générales d'utilisation des Services de la Plateforme éditée et exploitée par StedY

en vigueur au 25/03/2022

[Cliquez ici pour consulter l'historique des versions antérieures en PDF](#)

Conditions Générales d'Utilisation des Services de la Plateforme StedY

En vigueur au 25/03/2022

StedY (ci-après désignée « StedY ») est une société par actions simplifiée, au capital de 200.000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 844 821 702, dont le siège social est sis 26 rue de Cambacérés 75008 Paris ; code APE 7112B ; TVA intracommunautaire : FR 36 844821702 ; téléphone : 04.13.42.16.16 ; adresse électronique : contact@stedy.io. StedY dispose d'un établissement secondaire 8 allée Léon Gambetta 13205 Marseille 1^{er} Arrondissement Cedex 01.

StedY édite et exploite une Plateforme de mise en relation i) de Clients, leur permettant de décrire leurs activités et leurs besoins en Missions et ii) de Talents, leur permettant de présenter leur profil et de se positionner sur les Missions des Clients, principalement dans les secteurs du conseil en ingénierie et du marketing.

La Plateforme est accessible depuis le site internet de StedY, à l'adresse suivante : <https://www.stedy.io/> sur ordinateur ou sur appareil mobile (notamment tablette et smartphone).

Directeur de la publication : Monsieur Lionel Reversat.

Le Site internet de StedY est hébergé par :

OVH, SAS au capital de 10 069 020 €, RCS Lille Métropole 424 761 419 00045 dont le siège social est au 2 rue Kellermann - 59100 Roubaix – France, téléphone : 09.55.00.66.33, la localisation technique de l'hébergement est située en France.

1. OBJET DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation des Services de la Plateforme (ci-après désignées « CGU ») ont pour objet de définir i) les conditions dans lesquelles un Visiteur du Site peut devenir Talent de la Plateforme et utiliser toute ou partie de ses Services ainsi que ii) les droits et obligations des Utilisateurs, de StedY et/ou de ses Filiales le cas échéant.

Les CGU se complètent de la Charte de confidentialité de StedY.

Toute visite du Site, toute utilisation de la Plateforme et/ou de ses Services seront réputées être intervenues sur le territoire français.

2. ACCEPTATION ET MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Tous les Utilisateurs sont invités à prendre connaissance attentivement des CGU et de la Charte de confidentialité de StedY avant de visiter et/ou d'utiliser le Site puisqu'elles régissent son accès et son utilisation. Il est recommandé à l'Utilisateur d'en imprimer une copie afin de pouvoir s'y référer ultérieurement.

Toute visite et/ou utilisation de la Plateforme et/ou de ses Services impliquent de la part des Utilisateurs leur acceptation pleine et entière des CGU et de la Charte confidentialité de StedY.

En cas de refus des CGU et/ou de la Charte confidentialité de StedY, les Utilisateurs doivent quitter la Plateforme et ne plus utiliser ses Services.

Les CGU et la Charte confidentialité de StedY sont accessibles et imprimables à tout moment par un lien direct présent sur le Site.

StedY peut modifier les CGU à tout moment. L'Utilisateur est invité à les consulter aussi fréquemment que possible. Les modifications sont opposables aux Visiteurs dès leur publication sur la Plateforme. Un courriel électronique est adressé aux Talents afin qu'ils acceptent les nouvelles CGU.

3. DEFINITIONS

Les termes, mots ou expressions commençant par une majuscule dans les CGU ont la signification qui leur est donnée ci-dessous, qu'ils soient employés au pluriel comme au singulier :

Cagnotte Pour la Planète : cagnotte solidaire attachée à chaque Talent et financée par StedY dont le fonctionnement est défini par l'article 12 des CGU

Client : toute personne morale inscrite sur la Plateforme afin de publier des Missions

Client Premium : Client ayant souscrit à l'Offre Premium payante

Compte : espace virtuel personnel attribué à chaque Talent sur la Plateforme

Compte Rendu d'Activité (CRA) : compte rendu mensuel d'exécution de la Mission

Contenu : toute information, donnée, texte, image, son, vidéo, plan, schéma, logo, marque, dénomination sociale, enseigne et plus généralement tout autre contenu, rédactionnel, graphique, sonore ou autre, quel qu'en soit le support de communication

Corpus contractuel : ensemble contractuel dans lequel est formalisé la Proposition Technique et Financière

Droits de Propriété Intellectuelle : droits faisant l'objet d'un titre de propriété intellectuelle et/ou d'une protection légale au titre du Code de la propriété intellectuelle et/ou d'une protection jurisprudentielle ou contractuelle, que ces droits soient enregistrés ou le résultat de contrats de cession ou de licence, et plus généralement, tous autres droits de propriété intellectuelle, littéraire et artistique et/ou industrielle (tels marque, dessins et modèles...), incluant pour les besoins des présentes, également tous droits de la personnalité (droit à l'image, droit à la vie privée...)

<u>Filiales</u> :	StedY Liberty et StedY Portage
<u>Mission</u> :	expression des besoins du Client
<u>Offre Premium</u> :	offre payante de Services souscrite par le Client par voie d'abonnement
<u>Outil d'Intelligence Artificielle</u> :	logiciel sur lequel StedY dispose de tous les droits et autorisations nécessaires pour son exploitation dans le cadre de la Plateforme et de ses Services et fonctionnant grâce à des algorithmes d'intelligence artificielle, concourant à la mise en relation des Clients et des Talents
<u>Plateforme</u> :	plateforme de mise en relation des Talents et des Clients, éditée et exploitée par StedY sur le Site
<u>Profil</u> :	profil du Talent
<u>Proposition Technique et Financière</u> :	document récapitulant l'ensemble des conditions tarifaires et techniques de réalisation de la Mission conformément au Corpus contractuel choisi
<u>Réunion Technique (RT)</u> :	réunion technique entre le Client, le Talent et/ou un StedYer
<u>Services</u> :	ensemble des services gratuits mis à disposition du Talent sur la Plateforme
<u>Site</u> :	site internet de StedY accessible à l'adresse suivante : https://www.stedy.io/ ou toute autre adresse que StedY choisira d'exploiter
<u>Sites Internet Tiers</u> :	sites internet et réseaux sociaux tiers à StedY et à ses Filiales
<u>StedY Liberty</u> :	société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 20.000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 881 382 352, dont le siège social est sis 26 rue de Cambacérès 75008 Paris ; code APE 7112B ; TVA intracommunautaire : FR 12 881382352 ; téléphone : 04.13.42.16.16 ; adresse électronique contact@stedy.io .
<u>StedY Portage</u> :	société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 20.000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 881 415 301, exerçant sous visa de la DIRECCTE – Unité départementale de Paris, 19-21, rue Madeleine Vionnet 93000 Aubervilliers, dont le siège social est sis 26 rue de Cambacérès 75008 Paris ; code APE 8299Z ; TVA intracommunautaire : FR 16 881415301 ; téléphone : 04.13.42.16.16 ; adresse électronique contact@stedy.io .

<u>StedYer</u> :	personne physique ayant la qualité de conseiller de la Plateforme
<u>StedYer Dédie</u> :	StedYer attiré au Client Premium
<u>StedYvent</u> :	évènement de mise en relation des Talents et des Clients, limité dans le temps et accessible sur la Plateforme
<u>StedYvent Dédie</u> :	StedYvent offrant des opportunités de Missions proposées par un seul et même Client
<u>StedYvent Thématique</u> :	StedYvent offrant des opportunités de Missions relevant d'une même thématique (régionale, sectorielle...) et proposées par plusieurs Clients
<u>Talent</u> :	personne physique majeure qui propose à des fins strictement professionnelles, via la Plateforme, ses compétences en ingénierie et/ou en marketing pour l'exécution d'une Mission en qualité d'entrepreneur (indépendant ou dans le cadre d'une structure sociétale), de salarié en mode ESN ou de salarié porté
<u>TJM</u> :	Taux journaliser moyen
<u>Utilisateur</u> :	le Visiteur et/ou le Talent
<u>Visiteur</u> :	toute personne qui visite le Site

4. CONDITIONS D'ACCESSIBILITE A LA PLATEFORME ET AUX SERVICES

4.1 Conditions d'accessibilité à la Plateforme

La Plateforme est accessible aux Utilisateurs à condition qu'ils disposent de l'équipement et de la connexion suffisants pour accéder à Internet et/ou aux réseaux de télécommunication mobile et qu'ils les mettent à jour régulièrement. Les coûts d'équipements, de connexion et/ou de consommation sont à la charge exclusive des Utilisateurs.

Compte tenu des différences de formats existant entre la version fixe et la version mobile du Site, l'ergonomie de la Plateforme peut être différente et certaines de ses fonctionnalités peuvent être positionnées différemment selon la version consultée.

StedY se réserve le droit de faire évoluer, à tout moment, la Plateforme et/ou les Services afin de les améliorer. StedY informera les Utilisateurs de la nature de ces évolutions lors de leur mise en ligne.

4.2 Conditions d'accessibilité aux Services

Seuls les Talents s'étant inscrit sur la Plateforme et ayant créé un Compte, pourront utiliser les Services.

Le Talent devra nécessairement être une personne physique majeure, disposant de la capacité juridique pour s'engager dans le cadre des présentes CGU. Le Talent peut proposer ses compétences soit à titre individuel (en qualité de salarié ou salarié porté), soit en tant qu'entrepreneur indépendant ou dans le cadre d'une structure sociétale (en qualité de sous-traitant), à condition que

dans le cas de l'existence d'une personne morale, le Talent dispose de la capacité et de l'habilitation juridique pour contracter au nom et pour le compte de ladite personne morale et qu'il s'engage à exécuter personnellement les Missions des Clients.

La Plateforme et ses Services sont exclusivement destinés aux Talents qui proposent leurs compétences en ingénierie et/ou en marketing dans le seul cadre d'une activité professionnelle.

5. INSCRIPTION, IDENTIFIANT ET MOT DE PASSE

5.1 Inscription

L'inscription est réalisée directement par le Talent à partir de la Plateforme, depuis le Site. Cette inscription est obligatoire pour créer un Compte.

L'inscription consiste à remplir le formulaire d'inscription accessible via les différentes pages de la plateforme.

Le Talent peut également utiliser la fonction d'auto-complétion de LinkedIn en renseignant l'identifiant et le mot de passe de connexion à LinkedIn. StedY est alors autorisée par le Talent, sous réserve des limitations techniques propres au paramétrage de son compte LinkedIn par le Talent, à récupérer certaines informations de son compte LinkedIn. Cette récupération ne dispense pas le Talent de fournir toute information complémentaire dans le cadre de la création de son Compte sur la Plateforme.

Lors de son inscription, le Talent doit expressément déclarer avoir lu et accepté les CGU en cochant la case prévue à cet effet. A défaut, l'inscription ne peut pas être finalisée.

Une fois le formulaire complété, l'inscription doit être validée par le Talent depuis un lien hypertexte accessible à partir d'un courriel électronique envoyé à l'adresse email renseignée par le Talent.

Une fois l'inscription validée, le Talent accepte d'être contacté par un StedYer afin notamment que celui-ci l'aide à compléter son Profil et lui apporte toute l'assistance nécessaire à l'Utilisation de la Plateforme et de ses Services.

5.2 Identifiant et mot de passe

L'adresse email renseignée par le Talent au moment de son inscription constitue son identifiant. Le Talent a la possibilité, à tout moment, en envoyant un mail au support de solliciter la modification de cette information. La procédure est alors prise en charge par les équipes de support de StedY de manière particulière puisque cette information constitue un critère d'identification fort.

Le mot de passe est choisi par le Talent lors de la validation de son inscription. Le Talent a la possibilité, à tout moment, de modifier son mot de passe à partir de son Compte. En cas de perte, le Talent peut demander à recevoir sur l'adresse email renseignée, un lien lui permettant d'accéder directement à son espace personnel. Le Talent a aussi la possibilité de réinitialiser son mot de passe à partir de son Compte.

L'identifiant et le mot de passe du Talent lui sont strictement personnels.

Pour des impératifs de sécurité, StedY recommande au Talent de procéder régulièrement à la réinitialisation de son mot de passe à partir de son Compte et de se déconnecter de son Compte à chaque fois qu'il termine une session de travail.

Dans le cas où le Talent suspecte ou constate une utilisation non conforme de son identifiant, de son mot de passe et/ou de son Compte, il s'engage à en informer immédiatement StedY par courriel électronique contact@stedy.io et/ou par téléphone 04.13.42.16.16.

6. CREATION DU COMPTE

Le Talent accède à son Compte à partir de la page d'accueil de la Plateforme, en renseignant son identifiant et son mot de passe créés sur la Plateforme ou ses identifiants de connexion à LinkedIn, dans la rubrique « Me connecter ».

Un seul Compte peut être créé par le Talent. StedY supprimera tout Compte supplémentaire créé pour une même personne physique.

La création d'un Compte donne au Talent un accès gratuit à l'ensemble des Services de la Plateforme.

6.1 Identification de l'expertise du Talent et de son périmètre d'intervention

Le Talent est invité à renseigner de premières informations concernant son domaine d'expertise, les secteurs d'activité à privilégier dans sa recherche, son périmètre d'intervention, son expertise, son niveau d'expérience et les actions citoyennes qu'il souhaite soutenir en priorité. Ces informations pourront être préremplies pour tout ou partie en fonction du CV ou des informations disponibles du le CV ou via le lien LinkedIn fourni par le talent.

Tous les champs obligatoires signalés par un astérisque doivent être remplis par le Talent. StedY encourage toutefois le Talent à compléter au maximum l'ensemble des champs proposés lors de la complétude de son Profil, pour une utilisation optimale des Services.

Le Talent aura par la suite la possibilité de modifier les informations renseignées à tout moment via son Compte.

6.2 Création du Profil du Talent

Une fois les informations de l'article 6.1 renseignées, le Talent est invité compléter son Profil.

Tous les champs obligatoires signalés par un astérisque doivent être remplis par le Talent. StedY encourage toutefois le Talent à compléter au maximum l'ensemble des champs proposés lors de la complétude de son Profil, pour une utilisation optimale des Services.

Le Talent est invité à compléter son Profil avec des informations et sa photographie. Le Talent s'engage à télécharger sa photographie dans un format répondant au standard de qualité de StedY. Dans le cas contraire, le Talent en est averti au moment du téléchargement de l'image. Si le Talent ne souhaite pas télécharger sa photo, une image lui sera automatiquement attribué par la Plateforme.

Le Talent a la possibilité de télécharger son Curriculum Vitae. Les formats du fichier acceptés sont pdf, doc et docx.

Le Talent est invité à préciser le ou les type(s) de Corpus contractuel qu'il souhaite privilégier ainsi que son TJM. Le Talent est seul responsable de la détermination et de la fixation de son TJM. Si le Talent a renseigné son TJM, ce dernier sera publié sur la Plateforme et visible des Clients. Le TJM indiqué par le Talent ne saurait lier, de quelque manière que ce soit, les Clients, StedY et/ou ses Filiales.

Le Talent a également accès, via son Compte, à des tests gratuits, et notamment à des tests de personnalité. Ces tests pourront être proposés par des entreprises tierces, et notamment des plateformes de tests en ligne. Le Talent s'engage à lire et à accepter les conditions générales d'utilisation propres à ces entreprises avant de débiter le test. Les résultats des tests seront stockés dans le Compte du Talent.

6.3 Usage strictement personnel et à des fins uniquement professionnelles

Le Talent s'engage à n'utiliser la Plateforme, son Compte et/ou l'un ou plusieurs de se(s) Service(s), que pour lui-même et à des fins uniquement professionnelles.

7. PUBLICATION DU PROFIL DU TALENT

Dès que le Talent a complété son Profil, ce dernier fait l'objet d'une publication sur la Plateforme. Le Talent a la possibilité à tout moment, via son Compte, de visualiser son Profil tel qu'il est publié.

StedY ne procède à aucune vérification concernant notamment l'exactitude, la véracité, la fiabilité du Contenu fourni par le Talent et/ou des droits y afférents.

La publication du Profil est anonymisée, les coordonnées personnelles du Talent n'étant pas publiées (nom, prénom, adresse email, téléphone, lien LinkedIn,...). Toute ou partie de ces informations personnelles ne sont transmises au Client que lorsqu'une Réunion Technique est organisée, le cas échéant.

Le Profil du Talent publié peut être visualisé par les Visiteurs, les autres Talents et/ou les Clients de la Plateforme

8. ADMINISTRATION DU COMPTE PAR LE TALENT

Le Talent est seul responsable de l'administration de son Compte.

8.1 Mise à jour constante par le Talent du Contenu qu'il fournit

Le Talent s'engage à mettre à jour, sans délai, tout Contenu fourni qui ne serait plus exact ou pour lequel il ne disposerait plus des droits et autorisations nécessaires pour son utilisation, sa représentation, sa reproduction et/ou sa diffusion sur la Plateforme.

8.2 Administration du Compte

A partir de son Compte, le Talent accède à tout moment aux StedYvents en cours, découvrir les Missions publiées dans un StedYvent en cours et y candidater. Il peut également visualiser les StedYvents à venir.

Le Talent peut partager le lien permettant d'accéder aux StedYvents en cours et aux StedYvents à venir, via Facebook, Twitter, LinkedIn ou par email. Le Talent peut également copier ce lien.

A partir de son Compte, le Talent accède à tout moment à ses candidatures et à l'état d'avancement de leur traitement. Il accède également aux Missions qu'il a obtenues ainsi qu'à l'état de leur suivi d'exécution.

9. UTILISATION DU COMPTE PAR LE TALENT

Dès la création de son Profil sur la Plateforme et à condition d'être connecté à la Plateforme, le Talent accède, à partir de la page d'accueil de la Plateforme et/ou de son Compte, aux StedYvents en cours et peut candidater aux Missions qui y sont publiées.

Le Talent autorise StedY à mettre en avant sur la page « *accueil* » de son Compte une sélection de StedYvents et de Missions en cours, de StedYvents à venir, de présentation de Clients, en fonction notamment du Profil renseigné par le Talent.

9.1 Candidature du Talent à une Mission

Sous réserve que son Profil soit correctement complété, le Talent peut candidater à une Mission publiée dans un StedYvents en cours. Dans le cas contraire, un message lui indiquera qu'il doit d'abord finir de compléter son Profil.

Les StedYvents sont des événements éphémères publiés sur la Plateforme. Les StedYvents ont pour objet de valoriser les opportunités de Missions des Clients auprès des Talents. Le Client y associe une ou plusieurs Missions afin que les Talents puissent les consulter et y candidater le cas échéant. Les Clients sont seuls responsables du Contenu fourni dans les StedYvents et au sein de leurs Missions.

La publication des StedYvents est obligatoirement limitée dans le temps. Chaque StedYvent en cours indique le temps restant avant la fermeture de sa publication.

Le Talent ne peut candidater à une Mission qu'à la condition qu'elle soit publiée dans un StedYvent en cours. En dehors de cette fenêtre de publication, le Talent ne peut pas candidater à la Mission.

Il existe deux types de Stedyvents :

- les StedYvents Thématiques : ils permettent aux Talents, sur une période de temps limitée, de candidater à une ou plusieurs Mission(s) regroupée(s) dans le StedYvent selon une thématique commune telle que la zone géographique, le secteur d'activité des Clients ou encore les thèmes spécifiques. Les StedYvents Thématiques présentent les Missions de plusieurs Clients.

- Les StedYvents Dédiés : ils permettent aux Talents, sur une période de temps limitée, de candidater à une ou plusieurs Mission(s) regroupée(s) dans un StedYvent propre et réservé à un seul Client. La création d'un StedYvent Dédié est réservée aux Clients ayant souscrit à l'Offre Premium payante.

Pour candidater, le Talent doit aller sur la fiche de la Mission concernée et cliquer sur le bouton « Proposer mon profil ». Après avoir cliqué sur ce bouton, le Talent reçoit un email de confirmation de sa candidature. La Mission et l'état d'avancement de son traitement apparaissent dans le Compte du Talent dans l'onglet « Mes candidatures », dans le sous-onglet « candidature(s) initiée(s) ».

A partir de la fiche Mission apparaissant dans le sous-onglet « candidature(s) initiée(s) », le Talent peut à tout moment annuler sa candidature en cliquant sur le bouton « annuler ma candidature ». Après avoir cliqué sur ce bouton, le Talent reçoit un email de confirmation de l'annulation de sa candidature. L'annulation de sa candidature par le Talent ne lui permet plus d'y candidater de nouveau, même si la Mission concernée est toujours publiée dans un StedYvent en cours.

Le Talent est parfaitement libre de ses choix et ses décisions quant aux candidatures postées ou annulées, lesquels relèvent de sa seule initiative.

Le Talent peut candidater à autant de Missions qu'il le souhaite. Le Talent s'engage toutefois à ne candidater qu'à des Missions pour lesquelles il détient les compétences et s'interdit de faire un usage abusif de la Plateforme en candidatant massivement aux Missions publiées.

9.2 Classement, référencement et déréférencement des Missions et des StedYvents publiés sur la Plateforme

Une Mission est obligatoirement publiée au sein d'un StedYvent Thématique ou d'un StedYvent Dédié pendant une période de temps définie.

Hormis les cas de mise en avant spécifique, les Missions et les StedYvents seront présentés par date de publication, en fonction de leur maturité, c'est-à-dire que ceux dont la fin de période de publication sera la plus proche, apparaitront avant les autres.

Les Missions et/ou les StedYvents Dédiés des Clients Premium peuvent faire l'objet d'une mise en avant spécifique sur la Plateforme sous forme d'une éditorialisation sur la page d'accueil du Site.

Le Client, de lui-même ou via un StedYer, peut, à tout moment, modifier et/ou dépublier prématurément sa Mission et/ou son StedYvent Dédié.

StedY peut également dépublier prématurément la Mission et/ou le StedYvent Dédié d'un Client dès lors que la Mission aura été pourvue.

9.3 Présélection des Talents par un StedYer et présentation des Talents présélectionnés au Client

Lorsqu'un Talent candidate à une Mission dans les conditions de l'article 9.1 des CGU, sa candidature n'est pas directement accessible par le Client qui a publié la Mission concernée.

S'appuyant sur l'Outil d'Intelligence Artificielle de la Plateforme, un StedYer procède à une présélection de trois Talents parmi les candidatures reçues pour une Mission. Le StedYer peut également procéder de lui-même à une recherche de Talents sur la Plateforme afin de les présélectionner pour la Mission en fonction des besoins présentés par le Client.

Le StedYer effectue cette présélection en identifiant les Talents les plus pertinents pour répondre efficacement aux besoins présentés par le Client dans sa Mission, en prenant en compte notamment son potentiel d'engagement sur la Mission ainsi que le savoir-être et le savoir-faire des Talents.

Le StedYer présente au Client la liste des trois Talents présélectionnés et met à sa disposition, via son Compte, leurs Profils détaillés. Le StedYer fait ses meilleurs efforts pour présenter cette liste dans les quarante-huit (48) heures ouvrées à compter de la publication de la Mission. Ce délai n'est toutefois qu'indicatif et ne saurait engager la responsabilité de StedY dans l'hypothèse où un délai plus long serait nécessaire, le délai maximal étant la clôture de la publication du StedYvent auquel la Mission est rattachée.

9.4 Processus de choix d'un Talent par le Client

Pour chacun des trois Talents présélectionnés, le Client décide, via son Compte, de poursuivre le processus de choix du Talent ou de refuser le Talent. Le Client est, à ce titre, parfaitement libre de ses choix et ses décisions, lesquels relèvent de sa seule initiative.

Si aucun des trois Talents présélectionnés n'est retenu par le Client, il est contacté par un StedYer qui est chargé de comprendre l'écart entre les besoins du Client et les Talents refusés. Si d'autres Talents sont disponibles sur la Plateforme et tant que le StedYvent est publié, le StedYer propose au Client un ou plusieurs nouveaux Talents (dans la limite de trois Talents) répondant aux besoins actualisés du Client.

Dans le cas où le Client poursuit le processus de choix avec un ou plusieurs Talent(s) présélectionnés, il sollicite un StedYer afin que celui-ci organise une Réunion Technique avec chacun des Talents pré-retenus par le Client ou propose directement des réunions aux talents via la StedY.

La Réunion Technique est en principe une réunion physique. Toutefois, si le Client ou le Talent sont dans l'impossibilité de se déplacer, la Réunion Technique peut avoir lieu en ligne.

A l'issue de cette Réunion Technique, le Client valide ou refuse, via son Compte, le Talent pré-retenu. Le Talent a la liberté de confirmer sa candidature ou de l'annuler.

10. CONTRACTUALISATION

Trois types de Corpus contractuels sont proposés via la Plateforme : i) Mission en Freelance, ii) Mission en mode ESN, et iii) Mission en Portage, telles que détaillées ci-dessous.

Le choix du Corpus contractuel est subordonné au respect des conditions légales et réglementaires le régissant ainsi qu'aux dispositions des CGU.

Chaque Corpus contractuel est conclu avec StedY, StedY Liberty ou StedY Portage selon le Corpus contractuel choisi, chacune disposant toujours de la liberté de ne pas le conclure en cas de non-respect par le Client et/ou le Talent des conditions légales et réglementaires et des dispositions des CGU.

10.1 Mission en mode ESN (Entreprise de Services du Numérique)

Conformément à la réglementation en vigueur, ce Corpus contractuel implique que StedY reste maître de la relation avec le Talent, à l'exclusion de tout lien de subordination avec le Client.

Suite à la Réunion Technique, le StedYer propose au Talent la signature d'un contrat de travail avec StedY, reprenant les conditions négociées avec le StedYer. Si le Talent est en désaccord avec ces conditions, il est invité à en discuter avec le StedYer. Le Talent s'engage à fournir au StedYer tout document nécessaire à l'établissement du contrat de travail.

Concernant le Client, le StedYer formalise une Proposition Technique et Financière reprenant les conditions négociées avec le Client pour la réalisation de la Mission avec le concours du Talent, salarié de StedY.

Une fois le projet de contrat de travail accepté par le Talent et la Proposition Technique et Financière validée par le Client, le StedYer organise la signature des contrats composant le Corpus contractuel.

Deux contrats sont signés par StedY :

- i) un contrat de prestation de services entre le Client et StedY, par lequel le Client confie à StedY la réalisation et le suivi de l'exécution de la Mission ;
- ii) un contrat de travail entre StedY et le Talent, pour l'exécution de la Mission sous l'organisation, l'autorité et le contrôle exclusifs de StedY.

Le Talent s'engage à remplir toutes les conditions matérielles, professionnelles et juridiques pour être en capacité de signer et d'exécuter un tel contrat de travail. Le Talent exécute la Mission conformément aux dispositions de son contrat de travail avec StedY.

Les relations des parties à ces deux contrats sont notamment régies par les articles 1710 et s. du Code civil et par les dispositions du Code du travail. Toute disposition légale ou réglementaire d'ordre public régissant le mode ESN prévaut sur les présentes CGU en cas de contradiction.

10.2 Mission en Freelance

Ce Corpus contractuel est exclusif de tout lien de subordination entre le Talent et/ou le Client et/ou StedY Liberty.

Suite à la Réunion Technique, le StedYer propose au Talent la signature d'un contrat de sous-traitance avec StedY Liberty pour l'exécution de la Mission du Client.

Une Proposition Technique et Tarifaire est dans un premier temps formalisée par le StedYer, reprenant les conditions tarifaires et techniques d'exécution de la Mission, en sous-traitance, par le Talent. Cette Proposition Technique et Financière intègre la Commission due par le Client à StedY Liberty.

La Proposition Technique et Financière est ensuite soumise par le StedYer au Client et au Talent pour validation. Si le Client et/ou le Talent sont en désaccord avec la Proposition Technique et Financière présentée, ils sont invités à en informer le StedYer.

Une fois la Proposition Technique et Financière validée par le Client et le Talent, le StedYer organise la signature des contrats composant le Corpus contractuel.

Deux contrats sont signés par StedY Liberty :

- i) un contrat d'entreprise entre le Client et StedY Liberty, par lequel le Client confie à StedY Liberty l'exécution et le suivi de la Mission en ayant recours à la sous-traitance du Talent ;
- ii) un contrat de sous-traitance entre StedY Liberty et le Talent, par lequel StedY Liberty confie au Talent, sous-traitant, l'exécution de la Mission.

Les relations des parties à ces deux contrats sont notamment régies par la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 modifiée relative à la sous-traitance. Toute disposition légale ou réglementaire d'ordre public régissant la sous-traitance prévaut sur les présentes CGU en cas de contradiction.

Le Talent s'engage à remplir toutes les conditions matérielles et juridiques pour être en capacité de signer et d'exécuter un tel contrat de sous-traitance. Au plus tard à la date de signature du contrat de sous-traitance, le Talent s'engage à avoir effectué toutes les démarches administratives afin de pouvoir exercer en qualité d'entrepreneur indépendant ou dans le cadre d'une structure sociétale. Si le Talent est structuré en personne morale, il s'engage à exécuter personnellement la Mission. Le Talent s'engage au plus tard à la date de signature du contrat de sous-traitance, à fournir à StedY Liberty tout document justifiant de l'accomplissement desdites formalités.

Conformément aux articles L. 8222-1 et suivants et D. 8222-5 du Code du travail, le Talent s'engage à remettre à StedY Liberty, à la signature du contrat, puis tous les six (6) mois jusqu'à la fin de son exécution :

- une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contribution de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au Talent et datant de moins de six mois ;
- une attestation sur l'honneur du dépôt auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires ;
- un extrait de l'inscription au Registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) datant de moins de trois (3) mois ou le cas échéant un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

Le Talent s'engage à transmettre, à première demande de StedY Liberty, les informations relatives au devoir de vigilance des sociétés donneurs d'ordre prévu aux articles L. 225-102-4 et suivants du Code de commerce ainsi que les informations requises pour le respect de la transparence, la lutte contre la corruption et de la modernisation de la vie économique dans le cadre de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.

Le Talent et StedY Liberty sont et demeureront des partenaires commerciaux professionnels et indépendants. Le Talent devra veiller à ne pas se trouver en situation de dépendance économique vis-à-vis de StedY Liberty.

Le Talent reste, à tout moment, seul responsable du bon accomplissement de toutes les formalités, notamment comptables, fiscales, sociales et administratives, ainsi que des tous paiements de charges, cotisations, taxes ou impôts de toutes natures.

Sauf autre accord entre les parties, le(s) paiement(s) du prix de la Mission facturé par le Talent à StedY Liberty sera(ont) réalisé(s) dans les trente (30) jours après la date d'émission de la facture. Sous réserve de la parfaite exécution de la Mission, tout retard de paiement portera intérêt au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

10.3 Mission en portage

Conformément aux dispositions légales, le Talent doit, pour être salarié porté, justifier d'une expertise, d'une qualification et d'une autonomie qui lui permettent de rechercher lui-même ses clients et de convenir avec eux des conditions d'exécution de sa prestation et de son prix.

Au cours de la Réunion Technique, le Client et le Talent négocient directement ensemble les éléments essentiels de l'exécution de la Mission en portage salarial.

Un StedYer spécialement rattaché à StedY Portage formalise une Proposition Technique et Tarifaire reprenant les éléments essentiels de l'exécution de la Mission tels que négociés librement par le Client et le Talent. Cette Proposition Technique et Financière intègre la Commission due par le Client à StedY Portage, et négociée entre le Client et le Talent pour l'exécution de la Mission.

Une fois la Proposition Technique et Financière validée par le Client et le Talent, le StedYer organise la signature des contrats composant le Corpus contractuel.

Deux contrats sont signés par StedY Portage :

- i) un contrat commercial de prestation de portage salarial entre le Client et StedY Portage, reprenant les éléments essentiels de la négociation de la Mission ayant eu lieu entre le Talent et le Client ;
- ii) un contrat de travail en portage salarial entre StedY Portage et le Talent, pour l'exécution de la Mission.

Le Talent s'engage à remplir toutes les conditions matérielles, professionnelles et juridiques pour être capable de signer et d'exécuter un tel contrat de travail en portage salarial. Le Talent est informé que la Mission ne peut dépasser trente-six (36) mois.

Les relations des parties à ces deux contrats sont notamment régies par les articles L. 1254-1 et suivants, D. 1254-1 et R. 1254-2 et suivants du Code du travail. Toute disposition légale ou réglementaire d'ordre public régissant le portage salarial prévaut sur les présentes CGU en cas de contradiction.

11. SUIVI DE L'EXECUTION DE LA MISSION

Le suivi de l'exécution de la Mission est réalisé dans les conditions du Corpus contractuel.

Un Compte Rendu d'Activité mensuel sur l'exécution de la Mission est établi par le Talent. Ce Compte Rendu d'Activité est mis en ligne sur le Compte du Client par StedY, StedY Liberty ou StedY portage selon le cas. Le Client s'engage, via son Compte, à valider ou contester le Compte Rendu d'Activité dans les quinze (15) jours de sa mise à disposition, sans pouvoir le modifier.

Si le compte Rendu D'activité n'est pas disponible sur la plateforme, les échanges à leur sujet se feront par tout moyen en privilégiant l'Email.

La validation du Compte Rendu d'Activité par le Client déclenche la facturation du Client par StedY, StedY Liberty ou StedY portage dans les conditions du Corpus contractuel.

En cas de contestation, le Client expose, via son Compte, le(s) motif(s) de sa contestation dans les quinze (15) jours de la mise à disposition du Compte Rendu d'Activité. Un StedYer intervient auprès du Talent et du Client afin de traiter le(s) motif(s) de la contestation. Le Client est invité à valider le Compte Rendu d'Activité corrigé. Si une contestation persiste, le StedYer fera intervenir le Directeur commercial, puis si besoin le représentant légal, de StedY, StedY Liberty ou StedY portage selon le Corpus contractuel choisi, pour en traiter.

A la fin de l'exécution de la Mission, le Client et le Talent, via leur Compte respectif, s'engagent à remplir un questionnaire d'évaluation de la Mission. Chaque questionnaire d'évaluation complété est accessible par le Client et le Talent, via leur Compte respectif.

12. OBLIGATIONS, RESPONSABILITES ET GARANTIES DE L'UTILISATEUR

Sans préjudice des obligations prévues aux autres articles des CGU, chaque Utilisateur s'engage à respecter les obligations ci-après exposées, à en assumer la responsabilité et à en garantir StedY et/ou ses Filiales dans les conditions ci-après exposées.

De manière générale, l'Utilisateur s'engage, à tout moment dès son accès à la Plateforme, à être en conformité avec l'ensemble des normes légales et réglementaires en vigueur, à disposer de l'ensemble des autorisations administratives nécessaires, à respecter les droits des autres Utilisateurs, des Clients et plus généralement de tout tiers ainsi que toutes les dispositions des CGU.

L'Utilisateur s'engage du respect de ses obligations, et plus généralement de l'ensemble des dispositions des CGU.

13.1 Concernant le Contenu fourni par l'Utilisateur

Dans le cadre de l'accès et/ou de l'utilisation de la Plateforme et/ou de tout ou partie de ses Services, chaque Utilisateur s'engage :

- à vérifier en amont qu'il dispose de l'intégralité des droits, notamment des Droits de Propriété Intellectuelle, sur le Contenu qu'il fournit ainsi que des autorisations nécessaires à l'utilisation, à la publication et à la diffusion dudit Contenu, que ce dernier concerne sa personne, son entreprise, et/ou ses partenaires et plus généralement tout tiers. L'Utilisateur en assume seule la responsabilité.
- à fournir un Contenu nécessaire, exact, complet, actualisé, respectant la législation ou une réglementation locale, nationale ou internationale en vigueur et ne portant en aucune manière atteinte aux droits des tiers.

L'Utilisateur est seul responsable de l'exactitude, de la complétude, de l'actualisation et de la conformité du Contenu qu'il décide librement de fournir et de voir publier, comme des conséquences qui y sont attachées.

L'Utilisateur se doit d'apprécier si la fourniture du Contenu et sa publication sont susceptibles de lui être préjudiciables. Dès lors que l'Utilisateur a librement et expressément consenti à cette fourniture et à cette publication, il se doit d'en assumer seul les éventuelles conséquences, sans que StedY et/ou ses Filiales puissent en être inquiétées de quelle que manière que ce soit.

L'Utilisateur s'interdit de fournir tout Contenu qui serait de nature, de quelle que manière que ce soit, à constituer une violation de la législation ou d'une réglementation locale, nationale ou internationale en vigueur, et notamment tout Contenu à caractère trompeur ou de nature à induire en erreur, illicite, contraire aux bonnes mœurs et/ou attentatoire à la pudeur ou encore tout Contenu à caractère raciste, politique, discriminatoire.

L'Utilisateur s'interdit de fournir tout Contenu qui serait de nature, de quelle que manière que ce soit, à porter atteinte aux droits des tiers, notamment en matière de Droits de Propriété Intellectuelle.

L'Utilisateur s'engage sans délai à mettre à jour tout Contenu fourni.

StedY se réserve le droit de vérifier le Contenu fourni par l'Utilisateur, sans que cette vérification ne puisse être de nature à engager la responsabilité de StedY de quelle que façon que ce soit. L'Utilisateur s'engage à justifier de l'exactitude desdites informations dans les plus brefs délais et sur simple demande de StedY.

L'Utilisateur autorise expressément StedY et/ou ses Filiales, à titre non exclusif, pour les seuls besoins d'exploitation de la Plateforme, à exploiter, et notamment reproduire, représenter, utiliser, publier, diffuser et distribuer le Contenu qui aura été validé par l'Utilisateur, sur la Plateforme et/ou sur tout autre support de communication ainsi que, le cas échéant, modifier et adapter le Contenu à

sa charte graphique et/ou aux formats de ses supports, pour le monde entier et pour toute la durée d'utilisation par l'Utilisateur de la Plateforme et/ou de tout ou partie des Services.

13.2 Concernant l'accès et l'utilisation de la Plateforme et/ou de tout ou partie de ses Services

Dans le cadre de l'accès et/ou de l'utilisation de la Plateforme et/ou de tout ou partie de ses Services, chaque Utilisateur s'engage :

- à y accéder et/ou à les utiliser dans le strict respect des CGU ;
- à y accéder et/ou à les utiliser de manière licite, en respectant strictement la finalité ;

L'Utilisateur est seul responsable de la manière dont il accède et utilise la Plateforme et ses Services.

Il s'interdit notamment d'utiliser la Plateforme et/ou ses Services et/ou son Contenu, à des fins commerciales, publicitaires, lucratives ou à des fins d'exercice d'activités illégales ou frauduleuses.

L'Utilisateur s'interdit de permettre à un tiers, quel qu'il soit et de quelle que manière que ce soit, d'utiliser à sa place et/ou pour son propre compte la Plateforme, ses Services et/ou son Contenu. La création du Compte et les droits y attachés sont strictement personnels à l'Utilisateur et ne peuvent être cédés ou transférés à un tiers, de quelle que manière que ce soit.

L'Utilisateur s'interdit, de quelle que manière que ce soit, de faire obstacle ou restreindre l'accès et/ou l'utilisation normale de la Plateforme, de ses Services et de son Contenu, et plus généralement d'empêcher leur bon fonctionnement par quelque moyen que ce soit.

L'Utilisateur s'interdit d'envoyer, de recevoir sciemment, de transférer, de télécharger, d'utiliser ou de réutiliser des documents qui ne respectent pas les normes de StedY en matière de Contenu telles qu'elles sont détaillées dans les CGU.

L'Utilisateur s'interdit d'envoyer ou d'obtenir l'envoi de documents promotionnels ou publicitaires non sollicités ou non autorisés ou toute autre forme de sollicitation similaire (spam).

L'Utilisateur s'interdit de transmettre sciemment des données, d'envoyer ou de télécharger des documents contenant des virus, chevaux de Troie (Trojan horses), vers (worms), bombes logiques (time bombs), enregistreurs de frappes (keystroke loggers), logiciels espions (spyware), logiciels publicitaires (adware) ou tout autre programme malveillant ou code informatique similaire destiné à nuire au fonctionnement de tout logiciel ou matériel informatique.

L'Utilisateur s'interdit d'accéder, sans autorisation, interférer avec, porter atteinte ou nuire à :

- toute partie de la Plateforme ;
- tout équipement ou réseau sur lequel est stocké la Plateforme ;

- tout logiciel utilisé dans le cadre de l'exploitation de la Plateforme ;
 - tout équipement, réseau ou logiciel détenu ou utilisé par une tierce partie.
- à disposer des aptitudes, des équipements matériels et logiciels et d'une connexion internet nécessaires et dans leur version la plus à jour, pour accéder et/ou utiliser la Plateforme et ses Services, quel que soit leur support de diffusion ;

L'Utilisateur reconnaît et accepte les caractéristiques et les limites de l'Internet et leurs conséquences éventuelles sur l'accessibilité, la disponibilité et les performances de la Plateforme et/ou de ses Services.

Il incombe à l'Utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées i) afin de sauvegarder son Contenu et ii) de se protéger et de ne pas véhiculer, lors de son accès et/ou de son utilisation de la Plateforme et/ou des Services, tout virus ou tout programme informatique de nature à causer des dommages aux personnes ou aux biens.

- à préserver le caractère strictement confidentiel de son identifiant et de son mot de passe ;

L'Utilisateur est entièrement responsable de la conservation, de l'utilisation et/ou de la diffusion de ses identifiant et mot de passe, l'Utilisateur s'engageant à les maintenir strictement confidentiels.

Sauf faute de sa part, StedY ne saurait être tenue responsable des conséquences de l'utilisation de l'identifiant et/ou du mot de passe d'un Utilisateur par tout tiers et/ou desdits identifiants et/ou mots de passe.

- à avoir, en toutes circonstances, un comportement loyal et professionnel, que ce soit l'égard des autres Utilisateurs, des Clients et plus généralement de toute personne avec laquelle il entre en relation ;

L'Utilisateur s'engage à décrire le plus précisément possible son Profil, à candidater de manière responsable et pertinente, à collaborer activement et à répondre promptement aux sollicitations qui lui seront destinées dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme et de ses Services.

L'Utilisateur s'engage à n'être mis en relation avec les Clients qu'au travers des Services de la Plateforme et à ne pas contracter directement avec un Client rencontré via la Plateforme. Dans le cas où l'Utilisateur souhaite contracter directement avec un Client après qu'il ait déjà participé à l'exécution d'une Mission de ce Client via la Plateforme, il s'engage à contacter un stedYer pour en connaître les conditions.

L'Utilisateur s'interdit de modifier, altérer, copier, représenter, reproduire, dupliquer, diffuser, publier, exploiter et/ou distribuer de quelque façon que ce soit, tout élément (notamment matériel et logiciel) de la Plateforme ainsi que le Contenu des autres Utilisateurs et des Clients, sans le consentement préalable et écrit de StedY et/ou de ses Filiales ou des Utilisateurs et Clients concernés.

L'Utilisateur s'interdit d'harceler, de quelle que manière que ce soit et pour quelle que raison que ce soit, tout autre Utilisateur et tout Client.

à respecter la législation et la réglementation locale, nationale ou internationale en vigueur, notamment en matière fiscale et sociale ;

- En aucun cas, l'utilisation de la Plateforme et de ses Services ne saurait dispenser l'Utilisateur du respect de ces règles, et notamment du respect de la législation fiscale et sociale ou encore de la réglementation applicable à la lutte contre le blanchiment de capitaux.

L'Utilisateur est à ce titre seul responsable de l'accomplissement des formalités administratives, fiscales et sociales lui incombant.

- L'utilisateur est seul responsable du choix de la Mission et du choix du Corpus contractuel, ainsi que du respect de ses obligations dans ce cadre.

13.3 Faculté d'alerte

Chaque Utilisateur a la possibilité d'alerter StedY et/ou ses Filiales de tout Contenu fourni/publié et de tout comportement adopté par un autre Utilisateur ou par un Client et qu'il estimerait contraires aux CGU ou aux Conditions Générales d'Utilisation et de Vente applicables aux Clients, à l'adresse email suivante : contact@stedy.io

L'Utilisateur accepte que son Contenu et son comportement puissent faire l'objet d'un contrôle de la part de StedY et/ou de ses Filiales et éventuellement, entraîner l'application de l'article 17.2 des CGU.

13.4 Garanties et assurances

L'Utilisateur garantit StedY et/ou ses Filiales contre toute plainte, réclamation, action, revendication, engagées par tout tiers à leur encontre dès lors qu'elles trouveront leur origine dans un manquement quelconque de l'Utilisateur aux présentes obligations et plus généralement aux CGU, sans qu'une faute ne puisse être imputée à StedY et/ou à ses Filiales ou en l'absence de tout cas de force majeure.

En conséquence, l'Utilisateur indemniserà, à première demande, StedY et/ou ses Filiales de toute perte et de tout préjudice dont elles seraient victimes dans ce cadre et supportera tous les frais et coûts, y compris les frais de procédure et tout honoraire d'avocats raisonnable, les charges et condamnations, notamment à dommages et intérêts y afférant.

13 OBLIGATIONS, RESPONSABILITES ET GARANTIES DE STEDY

Sans préjudice des obligations prévues aux autres articles des CGU, StedY s'engage, de manière générale, à se conformer aux normes légales et réglementaires en vigueur et à disposer de l'ensemble des autorisations administratives nécessaires pour l'accès et/ou l'utilisation de la Plateforme et de ses Services.

La responsabilité de StedY vis-à-vis de l'Utilisateur ne pourra, en aucune façon et de quelque manière que ce soit, être engagée sauf pour l'Utilisateur à démontrer la faute lourde ou dolosive de StedY dans l'exécution de ses obligations découlant des CGU, établie de manière certaine et ayant été la cause exclusive d'un dommage effectif et direct subi par l'Utilisateur.

StedY n'est pas responsable des préjudices indirects que l'Utilisateur subirait, tels que :

- perte de bénéfices, de chiffre d'affaires, d'activité ou de recettes ;
- interruption de l'activité ;
- perte d'économies escomptées ;
- perte d'opportunités commerciales, de clientèle ou de réputation ; ou
- toute autre perte ou préjudice indirect ou consécutif.

La responsabilité de StedY vis-à-vis de l'Utilisateur ne pourra, en aucune façon et de quelque manière que ce soit, être engagée pour toute faute imputable à l'Utilisateur, au fait d'un tiers, y compris lorsque ce tiers est le cocontractant de StedY ou à un cas de force majeure.

StedY s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'assurer au mieux l'accès et l'utilisation de la Plateforme et de ses Services.

14.1 Finalité de la Plateforme et de ses Services

La finalité de la Plateforme et de ses Services étant de mettre en relation des Clients et des Talents pour répondre aux recherches du plus grand nombre de Talents, StedY ne saurait garantir notamment :

- le résultat de cette mise en relation, et notamment le fait que les Utilisateurs trouveront nécessairement un Client répondant à leurs recherches et exigences spécifiques et/ou acceptant de leur confier l'exécution d'une Mission ;
- les caractéristiques de la Mission mises en avant par les Clients via la Plateforme ;
- la signature par StedY, ses Filiales ou le Client du Corpus contractuel, chacune des parties restant libre jusqu'à cette signature de ses choix et décisions.

StedY ne saurait être tenue responsable dans le cas où les Utilisateurs, comme les Clients, auraient fourni un Contenu erroné, incomplet ou périmé et/ou n'auraient pas procédé dès que possible à son actualisation, ni des conséquences de cette fourniture et de la publication d'un tel Contenu. StedY ne sera pas responsable notamment en cas d'usurpation d'identité.

StedY ne saurait être tenue responsable, à quelque titre que ce soit, des données financières fournies par les Talents et/ou les Clients et/ou des simulations de revenus proposées au Talent via la Plateforme, lesquelles ne sauraient être considérées comme constituant des engagements ou des garanties de StedY de quelque nature que ce soit.

14.2 Utilisation, publication et communication du Contenu fourni par l'Utilisateur

StedY s'engage à n'utiliser, à publier et à communiquer à ses Filiales, le Contenu fourni par l'Utilisateur que dans le strict respect de la finalité de la Plateforme et de ses Services. A ce titre, l'Utilisateur lui donne tous droits et autorisations nécessaires à ce titre.

StedY peut également communiquer à des tiers le Contenu fourni par l'Utilisateur, à la demande de ce dernier ou à la demande de toutes autorités administratives ou judiciaires.

StedY n'est pas responsable des résultats des tests gratuits de personnalité passés par le Talent, ni des réponses apportées par ce dernier. Le Talent s'engage à respecter toutes les dispositions des conditions générales d'utilisation des entreprises tierces mettant ces tests à disposition des Talents.

14.3 Accessibilité et sécurité de la Plateforme

StedY fait ses meilleurs efforts afin que l'accès à la Plateforme soit disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et pour assurer l'exploitation de sa Plateforme et de ses Services dans les meilleures conditions.

L'accès et/ou l'utilisation de la Plateforme et de ses Services pourront toutefois être momentanément interrompus pour cause de maintenance ou de mise à jour. Dans toute la mesure du possible, les Utilisateurs en seront informés à l'avance.

Tout dysfonctionnement dans l'accès et/ou l'utilisation de la Plateforme et/ou de tout ou partie de ses Services imputable notamment à i) un équipement, de quelle que nature que ce soit, non approprié de l'Utilisateur, ii) une utilisation par l'Utilisateur non conforme aux CGU, iii) une défaillance propre au fournisseur d'accès internet de l'Utilisateur ou iv) à tout autre cas de force majeure, ne saurait être de nature à engager la responsabilité de StedY.

StedY ne garantit pas que l'accès et/ou l'utilisation de la Plateforme et de ses Services soient exempts de toutes i) interruption inopinée, ii) survenance de bugs, virus, iii) perte, altération, destruction de données, iv) intrusion malveillante malgré les mesures de sécurité mises en place et v) erreur, vice ou tout autre défaut. StedY ne garantit pas que le matériel de l'Utilisateur (ordinateur ou appareil mobile) ne subira aucune perte et aucun dommage. StedY fera ses meilleurs efforts pour y remédier dans les plus brefs délais dès qu'elle en aura eu connaissance.

StedY n'est pas responsable de la présence sur la Plateforme de liens hypertextes dirigeant vers des Sites Internet Tiers qu'elle n'aura pas mis à disposition de l'Utilisateur et dont elle ignorait le caractère illicite.

StedY est susceptible de publier tout ou partie du Contenu sur des Sites Internet Tiers, et notamment des réseaux sociaux tels Facebook, Twitter, Instagram et YouTube. StedY n'a aucun contrôle sur ces Sites Internet Tiers et les présentes CGU ne s'appliquent pas aux sociétés que StedY ne contrôle pas ou dont StedY n'est pas propriétaire ou aux actes de personnes que StedY n'emploie pas et ne supervise pas. L'Utilisateur est donc invité à vérifier les conditions d'utilisation publiées sur les Sites Internet Tiers. Il est rappelé que le Contenu pourrait donc rester accessible en ligne sur ces Sites Internet Tiers après la fin de l'Utilisation de la Plateforme et des Services par l'Utilisateur.

14.4 Assurance et garantie financière

StedY et ses Filiales déclarent et garantissent avoir souscrit auprès de SCOR Europe SE située 5, avenue Kléber - 75795 Paris - France, une assurance civile générale et professionnelle dans le cadre de leur activité respective et couvrant le territoire du monde entier. Elles s'engagent à maintenir en vigueur leur police d'assurances pendant toute la durée d'exercice de leur activité.

Dans le cadre du Corpus contractuel de sous-traitance, StedY Liberty déclare que sauf délégation de paiement du maître de l'ouvrage, elle garantit les paiements dus au Talent par une caution personnelle et solidaire souscrite en conséquence.

Dans le cadre du Corpus contractuel de portage salarial, StedY Portage déclare et garantit avoir souscrit une garantie financière auprès de BNP Paribas située 16 Bld des Italiens 75009 Paris et couvrant le territoire conformément à l'article L. 1254-26 du Code du travail.

15. PROPRIETE INTELLECTUELLE

15.1 StedY et/ou ses Filiales sont propriétaires et/ou disposent de tous les droits d'exploitation, notamment commerciale, du Site, de la Plateforme, des Services, de leurs technologies, de leurs bases de données, de leur Contenu et plus généralement de tous les éléments les composant. Ils sont protégés par tous Droits de Propriété Intellectuelle et ne peuvent faire l'objet d'aucune représentation, reproduction, modification, adaptation, utilisation, duplication, diffusion, publication, distribution par tout Utilisateur, et plus généralement par tout tiers et par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite et préalable de StedY et/ou ses Filiales.

Les droits d'utilisation concédés à l'Utilisateur par les CGU sont strictement limités aux seules utilisations qui y sont autorisées. Ces droits d'utilisation sont réservés à un usage privé, personnel, non exclusif et conforme à la finalité de la Plateforme et de ses Services, pour la seule durée d'utilisation de la Plateforme et de ses Services par l'Utilisateur. Aucun autre droit, et notamment aucun droit de propriété, n'est consenti à l'Utilisateur.

15.2 Les marques commerciales, logos et marques de service et modèles de StedY et ses Filiales présents sur la Plateforme sont des marques ou des modèles déposés et non déposés de StedY sont protégés par les lois françaises et internationales en la matière.

L'Utilisateur ne pourra pas utiliser, reproduire, dupliquer, copier, vendre, revendre, modifier, de quelque manière que ce soit, les marques commerciales, logos et marques de service et modèles de StedY et ses Filiales, sans autorisation écrite préalable.

15.3 Toute violation par l'Utilisateur des dispositions de l'article 15.1 des CGU sera susceptible de constituer un acte de contrefaçon et en tout état de cause, sera de nature à engager sa responsabilité civile et/ou pénale.

15.4 La cession des Droits de Propriété Intellectuelle afférents au(x) livrable(s) résultant de l'exécution de la Mission est définie dans le Corpus contractuel signé entre StedY, StedY Liberty ou StedY Portage, le Client et le Talent.

15.5 L'Utilisateur s'interdit de créer un lien hypertexte pointant vers la Plateforme, sans autorisation préalable de StedY.

16. DONNEES PERSONNELLES - COOKIES

Les données à caractère personnel de l'Utilisateur que StedY et/ou ses Filiales sont amenées à traiter dans le cadre de l'accès et/ou de l'utilisation de la Plateforme et de ses Services ainsi que les cookies déposés sur l'appareil de l'Utilisateur, sont traités conformément à la Charte de confidentialité de StedY.

17. SUSPENSION ET SUPPRESSION DU COMPTE

17.1 Suspension et suppression du Compte par le Talent

Si le Talent souhaite suspendre ou supprimer son Compte, il devra en faire la demande par courriel électronique à l'adresse email suivante : contact@Stedy.io en précisant son identifiant ou via le lien de désactivation présent dans la plateforme.

Un mail automatique d'accusé réception de la demande sera reçu par le client.

Le Talent peut, à tout moment, demander la suspension de son Compte, afin que les éléments publics liés à son Compte (Profil) ne soient plus temporairement visibles pendant le temps de la suspension. Cette suspension n'empêche pas le Talent d'accéder à son Compte.

Le Talent peut, à tout moment, demander la suppression de son Compte. Cette demande de suppression entraîne la clôture du Compte du Talent qui ne peut plus, à compter de la date de la clôture du Compte, accéder à son Compte, utiliser la Plateforme et ses Services. Il appartient au Talent avant la clôture du Compte de sauvegarder le Contenu de son Compte.

La suspension ou la suppression du Compte sont confirmées au Talent par courriel électronique.

17.2 Suspension et suppression du Compte par StedY

StedY se réserve le droit de suspendre ou de supprimer le Compte du Talent, emportant les mêmes effets que ceux exposés à l'article 17.1, en cas de manquement quelconque du Talent aux dispositions des CGU, après une mise en demeure, adressée par tout moyen, d'avoir à remédier à ce manquement dans un délai de douze(12) heures et restée sans effet.

StedY se réserve le droit, sans qu'une mise en demeure ou toute autre formalité soit nécessaire, de suspendre ou supprimer tout Compte :

- en cas de violation commise par le Talent aux droits existants sur le Site, la Plateforme, les Services, leurs technologies, leurs bases de données et leur Contenu ainsi qu'aux droits de tiers, en ce compris les Droits de Propriété Intellectuelle qui y sont attachés ;
- dans le cas où le Talent aurait cherché à permettre ou permis l'accès et/ou l'utilisation de la Plateforme à des tiers non autorisés ;
- en cas de Contenu et/ou comportement du Talent contraires à l'ordre public et/ou aux bonnes mœurs ;
- dans le cas où le Talent aurait créé plusieurs Comptes ;
- dans le cas où le Talent n'accepterait pas les nouvelles CGU de StedY.

La suspension ou la suppression du Compte par StedY est faite sans préjudice de la possibilité offerte au Talent de s'y opposer auprès de StedY en faisant valoir ses arguments.

18. FORCE MAJEURE

La force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil exonère StedY, ses Filiales et l'Utilisateur de leur responsabilité en cas de retard ou d'inexécution de leurs obligations respectives.

19. NON-RENONCIATION

Le fait, même répété, pour StedY, ses Filiales et/ou l'Utilisateur de ne pas exercer ou d'exercer avec retard l'un de ses droits, recours, pouvoirs ou privilèges aux termes des CGU, de même qu'aucun échange entre les parties, ne constitueront et ne pourront être interprétés comme étant constitutif d'une renonciation. De même, un exercice partiel ou unique de tout droit, recours, pouvoir ou privilège aux termes des CGU n'empêchera, par la suite, un exercice de celui-ci ou de tout autre droit, recours, pouvoir ou privilège de la part de StedY, ses Filiales et/ou de l'Utilisateur.

20. NULLITE – DIVISIBILITE

Au cas où l'une des dispositions des CGU serait jugée nulle, illicite, inopposable ou inapplicable, par quelle que juridiction que ce soit, et ce par une décision définitive, ladite disposition sera réputée non écrite et toutes les autres dispositions demeureront pleinement en vigueur.

Si à un quelconque moment, il apparaît que l'une des dispositions des CGU n'est plus conforme aux dispositions législatives et réglementaires, tant locales, nationales qu'internationales, StedY s'engage à y apporter toutes modifications nécessaires pour la mettre en harmonie.

21. AUTRES MENTIONS LEGALES

Des mentions légales ayant trait à l'utilisation de la Plateforme et de ses Services par l'Utilisateur sont susceptibles de se trouver dans d'autres parties du Site. Elles régissent donc également la manière dont l'Utilisateur les utilise, y compris, mais sans que cela ne soit limitatif, la Charte de confidentialité de StedY.

22. CONTACT - ASSISTANCE - RECLAMATION

Les StedYers sont joignables comme suit :

- par tchat accessible depuis le Compte
- par email : contact@stedy.io
- par téléphone depuis la France au 04.13.42.16.16 (service gratuit + prix appel) du lundi au vendredi de 9H00 à 18h00 (UTC+1)

Pour toute demande d'assistance technique relative à l'accès et l'utilisation de la Plateforme et de ses Services, l'Utilisateur peut contacter StedY :

- par email à l'adresse suivante : support@stedy.io
- par téléphone depuis la France au 04.13.42.16.16 (service gratuit + prix appel) du lundi au vendredi de 9H00 à 18h00 (UTC+1)

Pour toute réclamation ou toute autre demande, l'Utilisateur pourra contacter StedY aux coordonnées suivantes :

- adresse postale : StedY, Service Relation Clients, 8 allée Léon Gambetta 13001 Marseille
- par email : contact@stedy.io
- par téléphone depuis la France au 04.13.42.16.16 (service gratuit + prix appel) du lundi au Vendredi de 9H00 à 18H00 (UTC+1).

23. DROIT APPLICABLE – JURIDICTION COMPETENTE - LANGUE

LES CGU SONT REGIES ET S'INTERPRETENT CONFORMEMENT AU DROIT FRANÇAIS. ELLES SONT REDIGÉES EN FRANÇAIS.

TOUT LITIGE RELATIF A LA VALIDITE, L'INTERPRETATION ET/OU L'EXECUTION DES CGU SERA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DES TRIBUNAUX DE PARIS (FRANCE), NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS, DEMANDE INCIDENTE, APPEL EN GARANTIE, PROCEDURE D'URGENCE, PAR REFERE OU REQUETE, SOUS RESERVE DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS LEGALES D'ORDRE PUBLIC CONTRAIRES.